Frontaliers permis G non résident

Florian Cattin - 2026-09-10 - Commentaires (0) - innosolvcity

Frontaliers permis G non résident, avec ou sans adresse dans la Commune

Les bases légales ne permettent pas aux communes d'enregistrer, à ce jour, des Frontaliers, permis G, en *résidence secondaire*.

Ce qui se rapproche le plus de ce cas concret ci (voir illustration en annexe) :

Type domicile = *Autre domicile non résident*

NPA Lieu = celui de la localité à **l'étranger** (si "aucun lieu trouvé" →la créer via le bouton *Nouveau*)

NPA Lieu (de provenance, ligne d'après) = idem ci-dessus

Puis dans la 2e fenêtre Saisie Arrivée,

Statut = *Frontalier non résident*

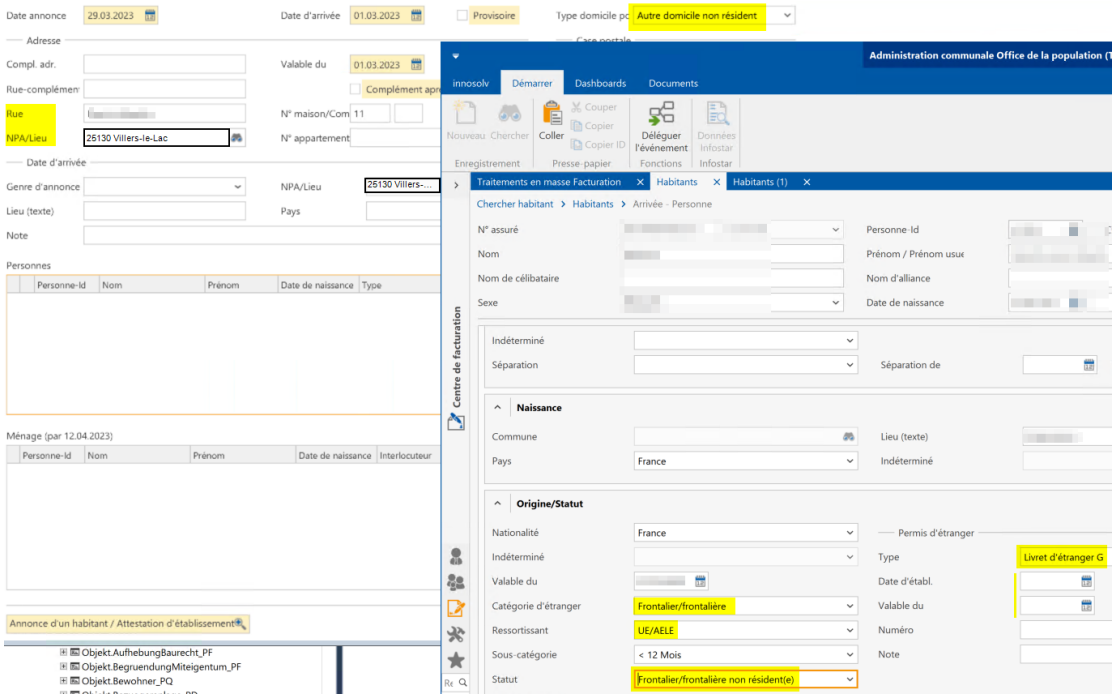

Dans un second temps se pose la question d'assujettissement SERAFE :

- si vous ne faites pas d'autres modifications → SERAFE ne devra(it) rien facturer,
- si vous souhaitez le contraire → après avoir enregistré l'arrivée : double-clic sur la ligne Adresse pour attribuer, via les jumelles, l'objet (EGID/EWID).